

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2023

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 739)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC3

présenté par

M. François, M. Ballard, M. Bilde, Mme Blanc, M. Chudeau, Mme Loir, M. Loubet, M. Odoul,
Mme Parmentier, Mme Pollet et Mme Ranc

TITRE

Après le mot :

« numérique »

rédiger ainsi la fin de l'intitulé de la proposition de loi :

« aux mineurs de moins 15 ans et à lutter contre les dangers des réseaux sociaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de cette proposition de loi, afin qu'il soit en cohérence avec son contenu qui dépasse le seul cadre de « la haine en ligne ».